

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 994

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 80**Mission « Travail et emploi »**

Rétablir l'alinéa 7 dans la rédaction suivante :

« a) Les deux dernières phrases du deuxième alinéa sont supprimées ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir l'alinéa 7, supprimé par le Sénat, dont l'objet était de supprimer la possibilité ouverte au pouvoir réglementaire de prolonger la durée de l'exonération dont bénéficient les micro-entrepreneurs au titre de l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise.